

INSCRIPTIONS



NOM DE LA CAISSE À SAVON :



LES PARTICIPANTS:

Le pilote

Le copilote

Nom _____

Nom _____

Prénom _____

Prénom _____

Age _____

Age _____

Adresse _____

Adresse _____

téléphone _____

téléphone _____

email _____

email _____

signature*



signature*



POUR LES MINEURS, SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

Inscription pour la course avec assurance et licence mineur 8€, majeur 10 €.

Inscription pour la course avec assurance, licence et repas du midi mineur 20 € majeur 22€ .

Inscription pour la course avec assurance, licence, repas du midi et du soir, mineur 32€, majeur 34 € .

Nous proposons pour la restauration : Pizza, Burger, kebab, moules frites .

Merci de nous retourner le dossier d'inscription avec le règlement en indiquant le nombre de repas choisis :

Pizza : ___ Burger : ___ Kebab : ___ Moules frites ___

Les vitrines de Granville, 7 allée des cygnes 50400 Granville
email : asso.lvdg@gmail.com
téléphone : 07.89.02.32.20

REGLEMENT DE LA COURSE

LA COURSE

La course consiste à fabriquer une "caisse à savon" suivant les données techniques citées plus loin dans le règlement et de se laisser descendre.

QUI PEUT PARTICIPER

La course est ouverte à toute personne âgée de plus de 16 ans à la date de la course. Les mineurs doivent fournir une autorisation écrite d'un représentant légal.

DONNEES TECHNIQUES DE LA CAISSE A SAVON

- Sa taille ne doit pas dépasser 1.45 m de large, 2.70 m de long et 2 m de haut.
- Un plancher en entier.
- Un siège bien fixé avec dossier.
- Une direction sans trop de jeu.
- Pas d'angles saillants et rien de coupants.
- Son poids ne doit pas dépasser 200 kg.
- Elle doit être composé de 3 ou 4 roues en position de triangle ou de rectangle.
- Sa surélévation doit être d'au moins 3 cm au-dessus du sol.
- Des attaches de 2.5 cms de diamètre à l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse.
- Toute source de propulsion motorisée et mécanique est interdite.
- Les feux d'artifice et autres fumigènes ainsi que tout dispositif annexe pouvant représenter un danger pour la compétition sont interdits dans et sur les véhicules de course.

PROTECTION DES COUREURS

Protections indispensables : casque intégral, gants, pantalon, manches longues



DEROULEMENT DE LA COURSE

Un contrôle technique de la caisse sera effectué le 25 septembre à partir de 9h00 par un membre du Comité Nord-Ouest de caisse à savon. Seules les caisses à savon ayant la validation seront autorisées à prendre le départ.

Début des essais à la suite des contrôles, prévus à 10h00.

Départ des courses à partir de 14h00, le départ sera donné au niveau du rond point du calvaire et l'arrivée se fera 620 mètres plus bas rue Couraye.

La journée sera clôturée par la remise des prix suivi d'un repas avec un concert.

Les équipes peuvent être composées au maximum de 2 personnes, un pilote et un copilote. Les participants doivent venir avec leur propre équipement de sécurité.

NOTATION DE LA COURSE

Les coureurs seront jugés selon les critères suivants :

- Le temps de course réalisé pour la descente avec l'ensemble de l'équipage et sans l'intervention d'un commissaire de course.
- La créativité, l'originalité de la caisse et la mise en scène lors du départ et pendant la course.

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les notes.

DROIT À L'IMAGE

Pour la course de caisse à savon qui se tiendra le 25 septembre 2022, l'association les vitrines de Granville se réserve le droit de réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, les coureurs ainsi que l'ensemble des équipes, autorisent les vitrines de Granville à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

CAS DE FORCE MAJEUR / ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

La responsabilité de l'association les vitrines de Granville ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la course devait être, modifiée, écourtée ou annulée. Elle se réserve le droit de prolonger la course et de reporter toute date et/ou heure annoncée.

**LE FAIT DE PARTICIPER À LA COURSE IMPLIQUE
L'ACCEPTATION DU RÉGLEMENT DANS SON
INTÉGRALITÉ.**